F R 4. 7, 18657
Case
FRC
20406

MOTION

DE M. LE COMTE DE LALLY,

MEMBRE DE LA NOBLESSE,

A l'Assemblée générale des trois Ordres du Bailliage de Dourdans.

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY

MOTION

De M. le Comte de LALLY, *Membre de la Nobleſſe, à l'Aſſemblée générale des trois Ordres du Bailliage de Dourdans.*

Du 17 Mars 1789.

MESSIEURS,

Le moment eſt venu, où je puis réclamer votre attention. Pendant que tous les membres qui compoſent cette Aſſemblée ſont réunis, qu'il me ſoit permis d'élever la voix, de céder à l'impulſion irréſiſtible de ma conſcience, & d'ajouter aux vœux ſi nobles & ſi touchans que vous avez entendu proférer par M. le Bailli (1), à ceux que le Miniſtère Public a formés avec lui, une propoſition digne peut-être de les ſeconder.

(1) M. le Prince de Rével.

Français de tous les Ordres & de toutes les classes, Clergé, Nobles, Citoyens de la Commune ; enfans de la même Patrie, sujets du même Roi, appelés à la même liberté, à la même félicité, notre sort est dans nos mains, & nous n'avons d'obstacles à prévoir, de dangers à craindre que de nous-mêmes, & de nous seuls!

Loin de ma pensée & de mes discours, une adulation qui désormais ne pourrait plus trouver grace, même aux yeux de celui qu'elle voudrait flatter : mais au nom de la vérité, je puis porter le défi à tout Être raisonnable de revendiquer un seul droit, de demander un seul redressement, au-devant duquel le Roi n'ait pas été avec cette probité, avec cette candeur qui le caractérisent, & que rien n'arrête plus, depuis qu'autour de lui tout répond à son cœur.

Toutes les grandes vérités sont connues, tous les grands sacrifices sont promis ; l'œuvre de la justice a commencé de s'opérer ; c'est de nous seuls qu'il dépend de le

consommer : par quelle fatalité, quand nous n'avons plus à combattre l'autorité, a-t-elle à combattre nos divisions ? Et lorsqu'il nous est devenu impossible de nous méfier d'elle, pourquoi donc avons-nous voulu nous méfier les uns des autres, nous séparer, nous aigrir, nous entraîner dans des fautes réciproques, pour jouir du triste avantage de nous les reprocher ; & pour triompher partiellement de ce qui fait le malheur de tous ?

Quel est donc cet esprit de dissention qui a frappé une partie de nos Provinces, & dont le contre-coup s'est fait ressentir à toutes les autres ? Quelle est donc cette question, que je n'ai pas encore entendue sans indignation, & qu'on en est venu au point de regarder comme une question toute simple : *Êtes-vous pour la Noblesse ? Êtes-vous pour le Tiers ?* Comme si la Noblesse & le Tiers n'étaient pas formés de concitoyens & de frères ! comme si le Tiers & la Noblesse n'avaient pas le même intérêt à la propriété de

leurs perſonnes, de leurs biens, de leur honneur! comme s'il s'agiſſait d'être Privilégié, quand il s'agit d'être libre! d'être Noble, quand il s'agit d'être homme!

Ah! dans d'autres temps, ſous un autre Prince, avec un autre Miniſtère, combien le Gouvernement ſe fût applaudi de cette diviſion! Mais de quelque manière que ces troubles l'affectent, s'ils ne s'appaiſent pas, l'iſſue en ſera toujours la même pour nous & pour les générations futures. Dans quelque poſition qu'on veuille nous placer, ſans la concorde le plus juſte des Gouvernemens ne pourra rien efficacement pour nous; avec la diſcorde le Gouvernement le plus inique pourra tout impunément contre nous: voilà le point qu'il ne fallait jamais perdre de vue, & celui dont on s'écarte tous les jours davantage.

Gracés à la Providence qui veille ſur cet Empire, la contagion n'a pas été univerſelle. Mais ce n'eſt pas aſſez de s'y

ſouſtraire, il faut la combattre. Il faut marquer dans le bien pour s'oppoſer avec fruit à ceux qui marquent dans le mal, & ſe flatter du moins que l'un aura plus de charmes pour entraîner, que l'autre n'aura de moyens pour corrompre.

Meſſieurs, c'eſt-là que tend la propoſition que je vais avoir l'honneur de vous faire. Ce Bailliage n'eſt pas très-étendu, je le ſais: mais un grand exemple peut ſortir d'un lieu circonſcrit, & ce ſera vos ames qu'on meſurera, ce ſera le bien que vous aurez produit, & non pas votre nombre, ni l'étendue de pays que vous occupez.

Nous voilà tous réunis: pourquoi nous ſéparer?

Quel eſt l'objet qui nous a raſſemblés? N'eſt-ce pas de réclamer, de nous aſſurer pour toujours des droits ſacrés, que l'erreur & la force nous avaient enlevés, que la ſageſſe & l'équité du Roi veulent nous reſtituer, & que, pour ſon bonheur & pour le nôtre, nous ne devons plus

jamais perdre ? La plus grande, l'infiniment plus grande partie, la preſque totalité de ces droits nous appartient à tous au même titre, au même degré. A peine en trouvera-t-on quelques-uns, particuliers à tel ou tel Ordre, à tel ou tel individu. Ceux-là même ont encore un point de réunion, en ce qu'il importe à tous que toutes les propriétés ſoient maintenues. Qui nous empêche de ſtipuler enſemble pour l'univerſalité de ces droits ? Qui nous empêche d'affermir en commun nos propriétés communes, & d'affermir mutuellement nos mutuelles propriétés ?

A Dieu ne plaiſe, Meſſieurs, que je veuille faire diſparaître ces gradations qui ſont de l'eſſence d'une Monarchie, ſeul gouvernement qui convienne à cet Empire ! Vous vous éleveriez tous contre moi, & je l'aurais mérité, ſi j'avais pu concevoir un projet auſſi inſenſé.

Je ne ſonge même pas à préjuger, bien moins encore à gêner la déciſion des États-Généraux ſur tous ces grands dé-

bats élevés récemment quant à la manière de s'y assembler, d'y délibérer, d'y opiner.

Ce n'était pas une question, j'ose le dire, que la nécessité de doubler la représentation du Tiers. Ce doublement était prescrit tout à-la-fois & par une stricte justice & par une saine politique. L'intérêt du Clergé est un; l'intérêt de la Noblesse est un: quel que soit le nombre de leurs Représentans, plus limité ou plus étendu, aucune partie du Corps ne peut dire: *Je n'ai pas été représentée; mes droits, mes besoins, mes vœux n'ont pas été connus, ou l'ont été mal.* L'intérêt du Tiers, au contraire, l'intérêt du Peuple se subdivise en autant de branches qu'il y a de différentes professions, de différens genres de vie entre lesquels se partage cette immense multitude. L'Agriculture, le Commerce, la Jurisprudence, les Manufactures, les Arts, les Métiers sont étrangers aux Nobles & aux Ecclésiastiques; ils en recueillent le fruit, ils en réclament

le ſecours ; mais c'eſt le Tiers ſeul qui en remplit les fonctions, qui en ſupporte le travail, qui en imagine les moyens, qui en fait les avances, qui en court les riſques. Il fallait donc que ſa repréſentation, même abſtraction faite de celle des deux autres Ordres, fût aſſez nombreuſe pour que les divers intérêts qui ſe confondent, ſe ſéparent, ſe croiſent dans ſon ſein, fuſſent tous repréſentés, tous défendus, tous combinés enſemble. Il fallait, ſous un autre rapport, égaliſer la repréſentation des non-Privilégiés & celle des Privilégiés, pour que l'infériorité des uns ne tentât pas la ſupériorité des autres, & pour que chacun fût bien averti que s'il voulait paſſer les limites de la juſtice, au-delà deſquelles il n'eſt plus que la force, il y avait là une force voiſine, égale à celle dont l'inſurrection provoquerait ſa réſiſtance. Il fallait enfin que les États Généraux, arbitres ſouverains de la forme de leurs délibérations, ne fuſſent pas arrêtés dans une réſolution poſſible

par le défaut d'élémens néceſſaires pour l'exécuter.

Mais ces élémens une fois donnés, le Tiers une fois mis en balance avec lui-même & avec les autres Ordres, c'eſt une grande queſtion que de ſavoir laquelle eſt préférable, de l'opinion par tête ou de l'opinion par Ordre; ſi l'une des deux eſt conſtamment applicable à tous les cas, ou ſi chacune a ſes circonſtances & ſon opportunité. Peut-être ſerait-ce un égal inconvénient de toujours confondre les Ordres ou de ne jamais les réunir. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt aux États-Généraux qu'il appartient de réſoudre ce problême; on ne peut que leur porter des vœux: ce ſerait une erreur funeſte, une témérité condamnable, de leur dicter des Loix; ce n'eſt pas là, Meſſieurs, ce dont il s'agit.

Ce dont il s'agit, c'eſt de donner un modèle d'union qui puiſſe être cité, bien moins pour notre gloire particulière que pour l'utilité générale. C'eſt de porter

cette union aussi loin que l'on a poussé ailleurs la division. C'est de ne former qu'un seul & même vœu, de n'avoir pour nous tous qu'un seul & même cahier. C'est, dans ce jour d'action, d'imposer silence à l'esprit de corps & à la voix des préjugés, de ne prendre l'ordre que de notre patriotisme, &, si je puis m'exprimer ainsi, de courir hors de rang à la Constitution qu'il faut obtenir, comme de braves soldats courent aux remparts qu'ils veulent escalader, & vont ensuite se remettre en ligne au milieu de la Place qu'ils viennent de conquérir.

Il est, Messieurs, deux manières d'exécuter ce projet.

1°. Les trois Ordres peuvent délibérer séparément, & leurs Commissaires respectifs se réunir pour la confection d'un seul & même cahier.

2°. Les trois Ordres peuvent même délibérer en commun, rester unis comme ils le sont dans cet instant, nommer ensemble leurs Commissaires, choisir en-

femble leurs Députés : c'eſt une liberté que le Roi nous laiſſe, ou plutôt nous reconnaît par l'art. 43 de l'inſtruction en forme de règlement qu'il nous a adreſſée.

Avant tout, Meſſieurs, j'inſiſte ſur la détermination d'avoir en définitif un cahier commun, de quelque manière que ce ſoit.

Et quant au choix à faire entre les deux moyens d'arriver à ce but, oſerai-je vous dire qu'il ſerait beau de choiſir le ſecond, qu'il ſerait beau de ne pas nous ſéparer un inſtant, & de *procéder en commun*, ſuivant l'expreſſion du Roi? Oſerai-je vous conjurer par votre zèle pour le bien, par votre amour pour la Patrie, de préférer une forme dont elle retirera tant d'avantages? Qui ſuis-je donc ici, & quel eſt mon droit, pour vous preſſer à ce point ſur des idées auxquelles pluſieurs d'entre vous ne s'étaient peut-être pas encore arrêtés? Etranger dans ces lieux, y paraiſſant pour la première fois, ſimple fondé de procuration, honoré d'un

plein pouvoir, je n'ai pas même un ſeul ſuffrage connu de vous à vous préſenter, & mes inſtructions ne ſont que dans ma conſcience : mais, Meſſieurs, je ſens combien la plus petite portion de confiance attache vivement à la choſe confiée. Il me ſemble que j'ai toujours eu l'honneur de vivre au milieu de vous. Je me ſuis paſſionné, je l'avoue, pour l'idée que ce lieu pouvait rendre un grand ſervice, pouvait donner un grand exemple. Je ſonge d'ailleurs, Meſſieurs, je ſonge que bientôt les Députés honorés de votre choix, ne ſeront plus ſimplement les Repréſentans d'un Diſtrict, qu'ils ſeront les Repréſentans de la France entière. Je me rallie à vous ſous ce titre de Français ; je ne vous ſuis plus étranger, & j'aſpire à vous pénétrer de mes ſentimens, à me remplir des vôtres, à me confondre avec vous dans cet élan du plus pur patriotiſme.

Voyez, Meſſieurs, voyez tout ce qui réſultera de la réſolution à laquelle j'oſe

vous inviter. C'eſt en s'iſolant qu'on s'aveugle ; c'eſt en s'iſolant qu'on ſe renferme dans l'eſprit de Corps , & qu'on s'éloigne de l'eſprit public ; c'eſt en s'iſolant qu'on ſe méfie , qu'on ſoupçonne, qu'on s'offenſe, qu'on franchit trop ſouvent les bornes de la juſtice & de la modération : mais nous, Meſſieurs, nous, ſi nous nous arrêtons une fois au parti de délibérer tous enſemble , nous nous éclairerons par une diſcuſſion générale , nous nous unirons par une confiance mutuelle & par des engagemens réciproques, nous nous aſſocierons pour une défenſe commune. Nous demanderons nous-mêmes à l'habitant des Campagnes , au nourricier de l'Etat , quels ſont les fléaux qui le dévorent, quelles ſont les charges qui l'écraſent ; & nous les inſcrirons ſous ſes yeux dans ce livre des proſcriptions régénératrices que nous devons préſenter à la Nation. Sous le même ſerment, dans le même acte , Nobles & Communes , nous jurerons entre nous ,

les uns de renoncer pour toujours à tous priviléges portant exemption de charges publiques, les autres de respecter à jamais tous les priviléges honorifiques, toutes les prérogatives de distinction appartenantes à la Noblesse, toutes les propriétés seigneuriales. Nous présenterons réellement cette image tant de fois citée en vain, *d'une seule famille assemblée sous les yeux du père commun.* Nous offrirons à celui qui a voulu se désigner lui-même sous une si touchante dénomination, ce premier prix de sa sollicitude paternelle, cette première consolation des peines qui depuis si long-temps affligent son cœur, ce premier tribut de notre amour & de notre reconnaissance filiale. A ceux de nos concitoyens qui auront pensé, qui auront senti comme nous, nous dirons avec transport : *Soyez satisfaits ; nous vous apportons un exemple à l'appui de vos raisonnemens ; nous avons rempli vos vœux, nous avons suivi vos instructions.* A ceux qu'on avait abusés

par des chimères, qu'on avait effrayés par des fantômes, nous dirons avec douceur: *Voyez comme cette union était impossible! Voyez comme elle devait entraîner la confusion des rangs & le bouleversement des fortunes! Elle a été exécutée en un jour; elle a tout mis à sa place, elle a tout calmé, elle a tout affermi.* Alors tout ce qui sera vertueux, tout ce qui aura été de bonne-foi, se trouvera heureux d'embrasser une vérité si consolante; notre exemple en produira d'autres; ils auront par-tout le même effet, & il ne restera plus à la discorde que cette espèce de gens ennemis de la paix, envieux de la gloire, qui s'ennuient d'entendre citer la vertu d'Aristide, & qui aimeraient mieux perdre l'Etat que de voir un autre le sauver. Ceux-là ne seront plus dangereux, on ne les craindra plus.

Ils vous trompent, Citoyens du Tiers, ceux qui vous disent que la Noblesse a toujours voulu & veut toujours vous écraser du poids de son orgueil & de son avarice. Voyez dans les Etats-Géné-

raux de 1560., avec quelle inſtance cette Nobleſſe ſuppliait le Roi *d'avoir égard à la grande misère ou calamité de ſon Peuple qui travaillait au labour pour la nourriture d'un chacun* (1); comme cette Nobleſſe faiſait valoir *la libéralité de ce pauvre Peuple à ſubvenir de ſon bien durant les guerres*; comme elle rappelait la promeſſe qui avait été faite *de le ſoulager, les guerres finies*; & comme elle s'indignait de ce que *toutefois il était autant & plus foulé de tailles & de ſubſides que durant les grandes affaires du Royaume* (2). Voyez dans les Etats de 1614, comme la Nobleſſe ſuppliait encore le Roi de *remettre les Tailles, Taillon & crûes ſur le pied de 1576, & de décharger le Tiers du prix du ſel* (3). Ecoutez aujourd'hui la Nobleſſe

---

(1) Article 22, cahier des Nobles, de Paris, Vermandois, Senlis, Valois,..... Tourraine, &c. *Etats-Généraux, Tom. XI, page* 157.

(2) Article 23, troiſième cahier de la Nobleſſe, Bourgogne, Normandie, Languedoc, Champagne, &c.

(3) Article 18, des cahiers généraux communs à l'Egliſe

du

du Dauphiné, celle de la Lorraine, du Rouſſillon, du Mâconnais, du Beauvoiſis; liſez la déclaration des Pairs de France, celle des Magiſtrats du Parlement de Paris, tant d'autres qu'il ſerait trop long de citer. Ecoutez le premier Prince-du-Sang, celui dont vous avez le bonheur de dépendre, celui qui dans les rigueurs de cet hiver, arrachait à la faim toutes les victimes qu'elle dévorait; écoutez-le ordonnant à ſes Repréſentans de protéger vos droits, de ſe joindre à vos vœux, vous ſacrifiant ſes plaiſirs comme il vous prodigue ſes richeſſes, & ne mettant d'autre condition à l'appui qu'il vous promet, d'autre borne aux demandes qu'il accueillera, que celles de la *juſtice* à laquelle tous les hommes doivent être ſoumis, & de la *raiſon* par laquelle tous doivent être gouvernés. Voyez enfin de toutes parts

---

& à la Nobleſſe, *Mercure Français*, 1614 & 1615 *page* 397.

la Nobleſſe appeler l'*Impôt* ſur ſa tête pour diminuer celui qui pèſe ſur la vôtre. Elle apprécie, cette Nobleſſe, elle honore, elle reſpecte vos travaux, vos talens, vos vertus. Elle ſait qu'aujourd'hui la dignité d'homme eſt la première de toutes; que les diſtinctions ſociales, néceſſaires dans l'ordre politique, le cèdent dans l'ordre moral à des diſtinctions d'un bien autre genre. Elle prend de vous des exemples comme elle vous en donne. Ses opinions, ſes ſentimens, ſes rapports, tout, juſqu'à ſon ſang, l'unit déſormais avec vous; & s'il eſt des exemples contraires à ceux que je viens de vous tracer, croyez qu'ils diſparaîtront d'eux-mêmes devant la juſtice, la raiſon & la néceſſité.

Ils vous trompent, Citoyens Nobles, ceux qui vous diſent que le Tiers n'a réclamé la juſtice que pour être injuſte, n'a voulu ceſſer entièrement d'être opprimé que pour devenir oppreſſeur; que les priviléges pécuniaires détruits, il vou-

dra détruire les prérogatives honorifiques, abolir vos honneurs, envahir vos propriétés. Jamais, jamais ces Citoyens éclairés & vertueux, ce Peuple bon & sensible dont je porte, dont je porterai toujours la cause dans mon cœur & la défense dans mes discours, jamais ils n'ont eu l'idée de se porter à de tels excès, à des excès impossibles, à des excès dont ils seraient les premières victimes : j'en atteste tous ceux devant qui j'ai l'honneur de parler. Citoyens Nobles, lisez à votre tour les Déclarations faites par la Commune de Rouen, par les Communes de Bresse, par celle de Saintonge, du Clermontois, par plusieurs même des Communes de Bretagne. Voyez comme ce Tiers y proteste de *sa vénération* pour les prérogatives, pour le rang de la Noblesse : voyez dans la Franche-Comté, comme ce même Tiers s'est enflammé tout-à-coup pour les vingt-quatre Gentilshommes qui avaient défendu ses droits, comme il les

a portés en triomphe, comme il voulait prendre ſur lui toute leur part des impoſitions; & ſi dans d'autres lieux il s'eſt montré ſous un autre aſpect, convenez au moins qu'il eſt encore plus aiſé d'exalter ſa reconnoiſſance, que d'exciter ſon reſſentiment. Et quant à vos honneurs, quant aux diſtinctions qui vous appartiennent, croyez, ô Nobles, que vous vous éleverez toujours de toute la hauteur dont vous éleverez vos Concitoyens du Tiers. Qu'avoient de flatteur pour les Nobles du dixième ſiècle, les hommages de ce Main-Mortable ſoumis par la force & dégradé par l'oppreſſion? Mais avoir une place d'honneur au milieu d'une Nation honorée, mais par l'éclat héréditaire de ſervices ſignalés avoir droit aux reſpects de ceux qui en inſpirent eux-mêmes par leur caractère & leur exiſtence, voilà ce qui peut flatter juſtement un orgueil magnanime; voilà ce qui rend la Nobleſſe réellement pré-

cieuſe, ce qui en fait tout-à-la-fois & un encouragement à ſuivre la vertu, & la récompenſe de l'avoir ſuivie.

Ainſi, Meſſieurs, tout nous rapproche, tout nous unit, tout nous preſſe de reſſerrer encore nos liens, & de les rendre indiſſolubles par cette triple alliance que je propoſe, par cette eſpèce de traité fraternel, où les beſoins de chacun ſeront rapprochés de ſes reſſources, où le pauvre ſera ſoulagé par le riche, où celui qui ne ſupporte pas aſſez d'impoſitions prendra une partie du fardeau de celui qui en ſupporte trop, où tous enfin s'occuperont de concert de la propriété, de la liberté, de la félicité de tous.

Miniſtres des Autels! portion vénérable des Aſſemblées Nationales, & que notre reſpect pour votre caractère y a placés dans un rang ſi diſtingué, vous n'aurez pas ſans doute un langage différent du mien, vous ne voudrez pas vous ſéparer de la Nation dans cette circonſtance dé-

cisive. Vous vous rappellerez qu'en 1560, lorsqu'au-lieu d'un seul Président, d'un seul Orateur, d'un seul cahier, je ne sais quel ennemi public persuada aux États d'en avoir toujours trois, ce fut l'Orateur du Clergé qui s'éleva contre cette funeste innovation; ce fut l'Orateur du Clergé qui réclama pour l'unité de cahiers; ce fut l'Orateur du Clergé qui proféra cette phrase attendrissante: *Les trois Etats, par le passé, n'avaient qu'une bouche, un cœur & une ame* (1); ce fut enfin à la voix de l'Orateur du Clergé qu'on protesta *pour l'union & l'intégrité des Etats*; & pour que de ce changement *il n'advint aucune distinction ou séparation*. En 1589, il fut une occasion où les trois Etats n'eurent encore qu'un seul Orateur. En 1614, le Clergé eut un cahier commun avec la Noblesse: dédaignerait-il aujourd'hui de s'associer avec

(1) Lettre écrite au Roi par les Etats de Dauphiné 8 *Nov*. 1788, *page* 13.

ce bon Peuple ? Ce ſerait un blaſphême de le dire, ce ſerait une calomnie de le craindre. Mais que vois-je ? Mon œil vous a parcourus, & ma confiance eſt entière. Ce n'eſt pas la pourpre que vous étalez à nos regards. Ce ne ſont pas les grandeurs, ce ſont les vertus qui vous caractériſent. Preſque par-tout je reconnais avec autant de plaiſir que de vénération, cette claſſe du Clergé ſi reſpectable, ſi précieuſe, ces Paſteurs immédiats que leur place, leur cœur, leur religion approchent à chaque inſtant de toutes les conditions & de toutes les misères humaines, qui ſont les conſolateurs de l'affligé, la reſſource de l'orphelin, & qui ont encore pour les pauvres, même quand ils n'ont plus pour eux. Non, de tels Miniſtres ne refuſeront pas de s'aſſocier avec leur Peuple ; ils ne voudront pas reſter étrangers à cette pieuſe & patriotique union que la Nobleſſe & la Commune pourraient ſeules former entre elles deux, ſans avoir beſoin d'aucune autre acceſſion.

Monſieur, je vous ſupplie de vouloir bien mettre en délibération l'objet de cette motion; & pour la ſimplifier le plus qu'il eſt poſſible, je vais, en terminant, la réduire à deux queſtions tellement préſentées, que la première ſoit indépendante de la ſeconde; que l'une offre la choſe propoſée, & l'autre les deux différens moyens de l'exécuter; qu'on puiſſe enfin opiner ſur la première par *oui* ou par *non*, & ſur la ſeconde en choiſiſſant le premier ou le ſecond moyen.

PREMIÈRE QUESTION.

Les trois Ordres veulent-ils arrêter de faire en définitif un ſeul & même cahier commun à tous trois?

DEUXIÈME QUESTION.

Dans le cas où les trois Ordres arrêteraient

teraient de faire en définitif un ſeul & même cahier commun à tous trois, veulent-ils délibérer ſéparément & que leurs Commiſſaires reſpectifs ſe réuniſſent pour la confection du cahier commun ? Ou bien veulent-ils ne pas ſe ſéparer, & arriver par des délibérations communes au cahier commun ?

Il a été ordonné par M. le Bailli, que chaque Ordre délibérerait ſéparément dans ſa Chambre ſur cette motion.

La Nobleſſe, après avoir délibéré, a formé le vœu d'un Cahier commun, & l'a fait annoncer aux deux Chambres du Clergé & du Tiers. Ces deux Chambres ont voté d'abord pour une communication réciproque entre tous les Ordres de leurs Cahiers particuliers, en annonçant le deſir le plus ſincère de les réduire définitivement en un ſeul, & leur diſpoſition à faire tous les ſacrifices convenables pour y parvenir.